

MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI
LE 11 JANVIER 2023

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le onzième jour de janvier deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants :

Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale.

Substitut : M. Johnny Izzi pour M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin et M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Mme Stéphanie MacFarlane, journaliste au journal *Le Canada Français* et détenant une carte de presse valide émise par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), assiste à la réunion.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

Vœux du Nouvel An

Le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, souhaite ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour la nouvelle année.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

16842-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Yves Barrette,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du document 2.1.1 au point 2.1.1.
- 2.- Ajout du point 2.2.3 : Demande de construction d'une école secondaire à Lacolle.
- 3.- Ajout du point 4.2 : Cours d'eau Pir-Vir, Saint-Valentin : Autorisation aux travaux pendant la période hivernale et résiliation de contrat s'il y a lieu.
- 4.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

16843-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Serge Beaudoin,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 14 décembre 2022 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Avis à la CPTAQ - Dossier 439510**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts demande l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 3 614 294 du cadastre du Québec situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout en vue d'effectuer la caractérisation environnementale d'un puits inactif d'hydrocarbures sur une superficie totale de 2 380 mètres carrés (dossier CPTAQ 439510);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la MRC du Haut-Richelieu est sollicité par la CPTAQ en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de la demande, la MRC du Haut-Richelieu a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE;

16844-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 614 294 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

B) **Avis à la CPTAQ - Dossier 439298**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville demande l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 239 228 du cadastre du Québec situé en la municipalité de Clarenceville, le tout en vue d'implanter un poste de suppression du futur réseau d'aqueduc municipal sur une superficie totale de 169 mètres carrés (dossier CPTAQ 439298);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la MRC du Haut-Richelieu est sollicité par la CPTAQ en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse de la demande, la MRC du Haut-Richelieu a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE;

16845-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 5 239 228 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la municipalité de Clarenceville, est conforme aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

C) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlements

CONSIDÉRANT la transmission des règlements d'urbanisme de la municipalité de Venise-en-Québec conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16846-23 Sur proposition du conseiller régional M. Sylvain Raymond,
Appuyée par le conseiller régional M. Yves Barrette,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve les règlements 322-2009-28-2-2, 322-2009-28-2-4, 322-2009-28-2-5, 322-2009-28-2-7, 322-2009-28-2-8, 322-2009-28-2-9, 322-2009-28-2-10, 322-2009-28-2-11, 322-2009-28-2-13, 322-2009-28-2-14, 322-2009-28-2-16, 322-2009-28-2-17, 322-2009-28-2-19, 322-2009-28-2-20, 322-2009-28-2-21, 322-2009-28-2-22, 322-2009-28-2-23, 322-2009-28-2-25, 322-2009-28-2-26, 322-2009-28-2-27, 322-2009-28-2-29, 322-2009-28-2-30, 322-2009-28-2-31, 322-2009-28-2-32, 322-2009-28-2-33, 322-2009-28-2-34, 322-2009-28-2-35, 322-2009-28-2-36, 322-2009-28-2-37, 322-2009-28-2-38, 322-2009-28-2-40, 322-2009-28-2-41, 322-2009-28-2-43, 322-2009-28-2-45, 322-2009-28-2-46, 322-2009-28-2-48, 322-2009-28-2-49, 322-2009-28-2-50, 322-2009-28-2-54, 322-2009-28-2-55, 322-2009-28-2-56, 322-2009-28-2-57, 322-2009-28-2-1, 322-2009-28-2-3, 322-2009-28-2-6, 322-2009-28-2-12, 322-2009-28-2-15, 322-2009-28-2-18, 322-2009-28-2-39, 322-2009-28-2-42, 322-2009-28-2-44 et 322-2009-28-2-47 adoptés par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec puisque lesdits règlements respectent les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

D.1 Règlement 2156

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2156 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

PV2023-01-11

16847-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Johnny Izzi,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2156 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D.2 Règlement 2158

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2158 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16848-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Johnny Izzi,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2158 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D.3 Résolution PPCMOI-2022-5335

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution PPCMOI-2022-5335 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et sa transmission conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

16849-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Johnny Izzi,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve la résolution PPCMOI-2022-5335 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisqu'elle respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de cette résolution conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

2.0 **FONCTIONNEMENT**

2.1 **Finances**

2.1.1 **Comptes - Factures**

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote « document 2.1.1 » des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

16850-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Sonia Chiasson,
Appuyée par le conseiller régional M. Yves Barrette,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 2.1.1» totalisant un montant de 3 664 548,54\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

2.1.2 **Rapport annuel d'application de la Politique de gestion contractuelle**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel d'application de la Politique de gestion contractuelle sous la cote « document 2.1.2 ».

2.2 **Divers**

2.2.1 **Comités - Reconduction**

16851-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités « Tourisme », « Environnement », « Développement économique », « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture », « Sécurité publique » et « Schéma d'aménagement et de développement ».

ADOPTÉE

PV2023-01-11

2.2.2 Nominations

A) Préfet suppléant et autorisation aux signatures bancaires

16852-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseiller régional Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit nommée au poste de préfet suppléant et ce, pour la période du 11 janvier 2023 au 10 janvier 2024;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, ou en son absence le préfet suppléant, Mme Andrée Bouchard, et le directeur général et greffier-trésorier, Mme Joane Saulnier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, à signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la MRC, à demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la MRC et à signer tout document ou convention utile et ce, pour tous les comptes détenus par la MRC du Haut-Richelieu auprès de la Banque Nationale du Canada;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan, préfet, félicite madame Bouchard.

B) Membres du comité administratif pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu M. Réal Ryan et le préfet suppléant, Mme Andrée Bouchard, siègent d'office au sein du comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

16853-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Réal Ryan, préfet, Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, Mme Danielle Charbonneau et M. Jacques Lemaistre-Caron soient nommés à titre de membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

C) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

PV2023-01-11

16854-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE M. Réal Ryan, préfet, Mme Andrée Bouchard et M. Jacques Lavallée soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2023;

DE NOMMER M. Patrick Bonvouloir et M. Denis Thomas à titre de substituts aux membres du Bureau des délégués;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

D) Comité « Tourisme »

D.1 Tourisme Haut-Richelieu

16855-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Raymond Paquette, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soit nommé membre du comité « Tourisme » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein de Tourisme Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

D.2 Comité consultatif de la Station nautique

16856-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Sylvain Raymond, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, soit nommé membre du comité « Tourisme » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E) Comité « Environnement »

E.1 Lake Champlain Basin Program et Steering committee

16857-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, soit nommé membre du comité « Environnement » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité créé pour le dossier du Lake Champlain Basin Program et le Steering Committe du Lac Champlain et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E.2 **Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi**

16858-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Serge Beaudoin, maire de la municipalité de Clarenceville, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

E.3 **COVABAR - Délégué et Substitut**

16859-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, ainsi que M. Sylvain Raymond, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2023;

QUE M. Sylvain Raymond agisse à titre de substitut de M. Yves Barrette;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

F) **Comité « Développement économique »**

F.1 **Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT QU'un comité régional regroupe plusieurs représentants d'organismes du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

PV2023-01-11

16860-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté afin de représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

F.2 **Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et
Conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu**

16861-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

F.3 **Bourse de la relève agricole - Comité d'analyse**

16862-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soit nommée membre du comité « Développement économique » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'analyse des récipiendaires de la Bourse de la relève agricole et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G) **Comité « d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture »**

G.1 **Comité de suivi de l'entente de développement culturel
et mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu**

PV2023-01-11

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi doit être formé après la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE;

16863-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu nomme Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale, membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi de l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2023;

QUE Mmes Danielle Charbonneau et Sonia Chiasson soient également mandatées à titre de déléguées de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de mise en œuvre de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G.2 Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL)

16864-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, maire de la municipalité d'Henryville, soit nommée membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité culturel du Haut-Richelieu (OBNL) et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G.3 Culture Montérégie

16865-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit nommée membre des comités « Développement économique » et « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée

PV2023-01-11
Résolution 16865-23 - suite

officielle de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Culture Montérégie et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G.4 Comité consultatif régional de la Montérégie-Est
du ministère de la Famille - Nomination

16866-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit nommé membre des comités « Développement économique » et « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de représentant de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du Comité consultatif régional de la Montérégie-Est du ministère de la Famille et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

G.5 CDC Haut-Richelieu-Rouville -
Table de développement social Haut-Richelieu-Rouville

16867-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien soient nommés membres des comités « Développement économique » et « Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture » de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de représentants de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein de la Table de développement social Haut-Richelieu-Rouville de la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

H) Comité de sécurité publique

16868-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de la municipalité de Lacolle M. Sylvain Raymond, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Serge Beaudoin, maire de la municipalité de

Clarenceville et Mme Sonia Chiasson, conseillère régionale soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique et ce, pour l'année 2023;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

I) **Comité schéma d'aménagement et de développement
et comité consultatif agricole (CCA)**

16869-23 Sur proposition du conseiller régional M. Serge Beaudoin,
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et les conseillers régionaux Mme Andrée Bouchard, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien et M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, soient nommés membres du comité schéma d'aménagement et de développement, pour l'année 2023;

QUE le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan et les conseillers régionaux Mme Andrée Bouchard, Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire et M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité consultatif agricole pour l'année 2023 de même qu'à titre de substituts, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et M. Yves Barrette, Saint-Alexandre;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

2.2.3 **Demande de construction d'une école secondaire à Lacolle**

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sauvegarder la motivation des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'améliorer les enjeux de transport des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les écoles tendent de plus en plus à être gérées comme des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de meilleure façon de maintenir un élève du secondaire dans son milieu de vie qu'en étant près de son cercle d'amis et de sa famille;

CONSIDÉRANT le trajet à accomplir chaque jour par tous les élèves habitant en milieu périurbain pour se rendre aux écoles secondaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est en croissance démographique constante;

CONSIDÉRANT les efforts environnementaux des communautés visant à diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la diminution du transport des élèves favorisera leur motivation et leur concentration tout en leur offrant plus de temps d'études ou de loisirs;

PV2023-01-11

CONSIDÉRANT QU'il serait judicieux de changer les conditions de déplacement des élèves qui perdurent depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire sollicite actuellement les municipalités afin de connaître leur futur développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle concrétisera plusieurs grands projets de développement dans un avenir très rapproché;

EN CONSÉQUENCE;

16870-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande au gouvernement du Québec de procéder à la construction d'une école secondaire au sein de la municipalité de Lacolle afin de desservir le milieu périurbain et ainsi éviter de grandes distances à parcourir pour les usagers des services scolaires;

DE DEMANDER l'appui de chacune des municipalités du territoire de la MRC du Haut-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Ajustement d'actions « D » visant l'acquisition de bacs bruns

CONSIDÉRANT l'émission de 3 000 000 d'actions « D » de Compo-Haut-Richelieu inc. en vue de l'acquisition de bacs bruns, le tout intervenu le 10 juin 2020 par la résolution 15925-20;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 1 225 893 \$ est versée sur plusieurs années par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les actions émises à chaque versement de la subvention et en conséquence, préciser la résolution 16796-22 du 23 novembre 2022 par la présente;

EN CONSÉQUENCE;

16871-23 Sur proposition du conseiller régional M. Johnny Izzi,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER le rachat et le remplacement du certificat d'actions « D » émis pour 3 000 000 actions par de nouveaux certificats, en tenant compte des versements de la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et ce, jusqu'à un minimum de 1 774 107 actions « D ».

ADOPTÉE

4.0 VARIA

4.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

PV2023-01-11

1) Conciliation bancaire pour la période « décembre 2022 ».

Mme Danielle Charbonneau fait état de sa participation à une réunion du Comité culturel du Haut-Richelieu.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à quelques séances de travail au sein de Compo-Haut-Richelieu inc. et informe de l'évolution de la construction du Centre régional de compostage.

4.2 Cours d'eau Pir-Vir, Saint-Valentin - Autorisation aux travaux

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat pour les travaux à être réalisés dans le cours d'eau Pir-Vir à Saint-Valentin est intervenu le 13 avril 2022 par la résolution 16611-22;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a émis l'autorisation de procéder aux travaux en date du 22 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'est pas tenu à réaliser les travaux au cours de l'hiver en vertu du devis établi pour ce projet d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de réaliser les travaux avant le 1^{er} mars 2023;

EN CONSÉQUENCE;

16872-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la réalisation des travaux d'entretien dans le cours d'eau Pir-Vir à Saint-Valentin par une autre firme et ce, avant le 1^{er} mars 2023;

D'AUTORISER la résiliation du contrat intervenu conformément à la résolution 16611-22, si requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

16873-23 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Johnny Izzì,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 11 janvier 2023.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier